



## Communiqué de presse

Montpellier, le 21 février 2023

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé aux contrôles des comptes et de la gestion de la délégation de service public du circuit d'Albi confiée à la société DS Events, pour les exercices 2015 à 2022, ainsi que de l'association sportive automobile d'Albi et du Moto-Club circuit d'Albi (Tarn), pour les exercices 2016 à 2022.

Propriété de la ville d'Albi et situé sur le territoire de la commune du Séquestre, le circuit est un équipement public dédié aux sports mécaniques et aux compétitions organisées par les fédérations concernées. La ville d'Albi a confié son exploitation en 2015 à une société créée à cet effet, DS Events, pour une durée initiale de 12 années, avec un modèle économique reposant sur le développement des recettes commerciales.

### Un nouveau modèle économique à construire

Le modèle économique du circuit d'Albi n'est aujourd'hui plus soutenable pour la SAS DS Events, dont le résultat d'exercice est déficitaire en 2021. Il est par ailleurs remis en cause par les nouvelles contraintes réglementaires de santé publique introduites en 2017 ainsi que par les multiples contentieux relatifs aux nuisances sonores. Progressivement contraint de réduire son activité, le délégataire a engagé une démarche de résiliation de la délégation de service public auprès de la ville d'Albi, les discussions sur les conditions financières de cette rupture étant en cours de négociation afin d'éviter une possible voie contentieuse. A la suite de cette résiliation, un nouveau modèle économique devra être élaboré avec pour enjeu la conservation de la structure et la satisfaction des missions de service public, dans un contexte de maîtrise des coûts pour les finances publiques et de respect d'une réglementation de plus en plus contraignante.

### L'association sportive automobile d'Albi : des désordres administratifs et comptables

Depuis 2016, l'association sportive automobile d'Albi a bénéficié d'environ 16 000 € de subventions publiques par an, essentiellement en provenance de la ville d'Albi. Outre le constat d'un désordre administratif, la tenue de la comptabilité de l'association manque de rigueur comme en témoignent les nombreuses erreurs d'imputations comptables et les lacunes affectant les pièces justificatives. Ces constats manifestent une négligence dans la transparence comptable qui ne peut être admise s'agissant d'une association percevant des subventions publiques.

### Le Moto-club du circuit d'Albi : une activité à l'arrêt

Depuis 2016, le moto-club a bénéficié d'environ 34 000 € de subventions publiques par an, dont près de 15 000 € en provenance de la ville d'Albi. Au même titre que l'association sportive automobile, la chambre fait le constat d'un manque de rigueur dans la gestion des procédures administratives et comptables. De plus, la situation financière du moto-club se dégrade depuis l'arrêt de l'activité motocycliste suite aux recommandations de la commission nationale d'examen des circuits de vitesse requérant notamment la réalisation d'importants travaux. La ville d'Albi devrait lui proposer, dans la perspective d'une prochaine homologation, de réfléchir à la mise en œuvre de dispositifs moins onéreux, avec pour objectif la réintroduction ponctuelle de l'activité motocycliste sur le circuit.

**Contacts presse : Didier Gory**

[didier.gory@crtc.ccomptes.fr](mailto:didier.gory@crtc.ccomptes.fr) ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)